



Union syndicale Solidaires de Cote d'Or
37, rue des grands champs
21000 DIJON
Tel : 03 80 38 17 33



Union syndicale Solidaires Industrie
144 Boulevard de la Villette
75019 Paris
Tel : 01.58.39.30.20

L'inspection du travail refuse le licenciement de Fabien !

Les nouvelles se succèdent et sont toutes meilleures les unes que les autres. Ainsi après une action réussie ce mardi à la fédération française du bâtiment, le résultat tant attendu de l'enquête de l'inspection du travail suite à la demande par la direction de la société BAFFY de pouvoir licencier Fabien BAUDUIN pour faute grave vient de tomber : refus d'autoriser le licenciement pour la bonne et simple raison que le dossier du plaignant est ... vide. Au delà de la posture patronale claironnant partout que l'action syndicale de Fabien BAUDUIN ne serait motivée que par la volonté de nuire à l'entreprise BAFFY en voulant y introduire le droit social, la réalité des choses est finalement très simple : la direction de BAFFY a tout simplement affabulé....

Mais elle a, et c'est bien plus grave, depuis des mois, porté atteinte à la dignité d'un syndicat et par delà à l'homme qui en est le secrétaire, Fabien BAUDUIN ; elle n'a pas hésité par des déclarations mensongères à salir la probité de son combat légitime pour que l'ensemble des salarié-es de la dite société puissent jouir enfin de leurs droits conférés par le code du travail. Elle n'a enfin reculé devant aucun moyen à sa disposition pour entraver l'action syndicale de SUD pourtant largement légitimée par les élections d'avril 2012. Combien d'argent parti en fumée pour financer cette guerre idiote et d'un autre âge contre le droit de ceux qui font la richesse de cette entreprise ? Au lieu de se tirer une balle dans le pied, la société BAFFY ferait bien mieux d'analyser froidement la situation et considérer que ceux qui l'obligent à respecter le droit social agissent pour son propre bien et donc celui de ses profits.

Place désormais à la réintégration de Fabien et au paiement de l'ensemble de ses salaires depuis le début de sa mise à pied conservatoire, le 27 octobre 2012, de fait également annulée, bref un nouveau combat en perspective. On peut toujours rêver que non mais une fois de plus nous ne lâcherons rien. Comme pour le procès en demande d'annulation de la désignation de Fabien comme délégué syndical à la suite des élections incontestées d'avril 2012, dont l'audience est prévue le 23 janvier prochain, nous serons là et bien là. Car au final, et c'est toujours plus indiscutable : nous gagnerons.

Dijon, le 17 janvier 2013